

École de Normandie  
Conseil d'Établissement – par visioconférence  
Séance ordinaire du 17 juin 2020

No de résolution ou annotation      Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école de Normandie, tenue le 17 juin 2020, à 19h00, par visioconférence.

Membres présents :

Direction

- Mme Chantal Sauvé, directrice
- Mme France Laurendeau, directrice adjointe

Enseignants

- M. Victor Beauvais
- Mme Julie Larouche
- Mme Liette Gaucher
- Mme Marie-Pierre Provencher
- Mme Jade Bellerose
- Mme Rachel Lanctôt-Oligny, orthopédagogue

Service de garde

- Mme Claire El-Jalkh

Parents

- M. Emmanuel Raufflet, président (quitte à 19h45)
- Mme Catherine Saucier, vice-présidente
- Mme Valérie Deslauriers
- Mme Julie Faraldo-Boulet
- M. Simon Morin
- Mme Nawal Halimi
- M. Frédéric Tremblay

Absents

- Aucun absent

1.      Mot de bienvenue      Ouverture de la séance ordinaire du Conseil d'établissement à 19h00.  
Mme Laurendeau explique de quelle façon la rencontre se déroulera et de quelle manière les interventions pourront se faire.  
M. Raufflet devant quitter avant la fin de la séance, Mme Saucier présidera la séance à la suite de son départ.
- Mme Faraldo-Boulet propose de se charger du compte-rendu pour la séance.  
M. Morin rappelle l'obligation de rendre disponible le document le plus rapidement possible au public. Un membre demande à ce que l'enregistrement du Teams ne soit pas public.

2. **CÉ 2019-2020 - 15**  
Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'établissement du 17 juin 2020
- Mme Sauvé propose l'ajout de deux points, soit un point sur le Covid-19 (point 8) et un point pour l'approbation de la sortie « Élève d'un jour » pour les élèves de 6<sup>e</sup> année (point 9)
- Il est proposé par Valérie Deslauriers  
Appuyé par Emmanuel Raufflet
- D'adopter l'ordre du jour du Conseil d'Établissement du 17 juin 2020 avec l'ajout des deux points.
- Adopté à l'unanimité.
3. **CÉ 2019-2020 - 16**  
Adoption du compte rendu du Conseil d'établissement du 19 février 2020
- Il est proposé par Emmanuel Raufflet  
Appuyé par Jade Bellerose
- D'adopter le compte rendu du Conseil d'Établissement du 19 février 2020.
- Adopté à l'unanimité
4. **CÉ 2019-2020 - 17**  
Service de garde : règles de fonctionnement 2020
- Mme Laurendeau présente les modifications aux règles de fonctionnement du service de garde pour l'année 2020-2021. Les modifications sont les suivantes :
- Tarification : pour le tarif journalier, le coût passe à 8,50 \$/jour, pour la présence sporadique, le coût passe à 6,00 \$/période du matin et à 6,30 \$/période du soir, pour les journées pédagogiques le coût sera de 7,50 \$ en sus des 16 \$ par jour.
  - Calendrier horaire : il est ajouté que le service de garde est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h et lors des journées pédagogiques, et qu'il pourrait être ouvert lors de la semaine de relâche si le nombre d'inscriptions est suffisant pour s'autofinancer. Un sondage sera transmis aux usagers à cet égard en temps opportun.
  - Règles de vie : les effets personnels et jeux ne sont pas autorisés, sauf dans la programmation de certaines journées. Les téléphones cellulaires et les tablettes sont interdits en tout temps à l'école au service de garde. L'appareil sera confisqué par la direction si l'élève déroge à ce règlement.
  - Journées pédagogiques : ajout d'un service de base en tout temps.
- En réponse à une question de M. Morin, Mme Laurendeau indique que le service de base lors de journées pédagogiques sera offert en tout temps, peu importe le nombre d'inscriptions. Ce service est différent de la semaine de relâche pour laquelle les frais d'inscriptions doivent couvrir les frais du service de garde.
- M. Morin s'enquiert de la possibilité de l'ouverture du service de garde lors

des journées pédagogiques précédant la rentrée scolaire.

Mme Sauvé explique que cette rentrée scolaire risque d'être particulière notamment en raison du réaménagement du sous-sol : deux classes doivent y être aménagées. Elle indique que si le CÉ le demande, un sondage pourrait être fait auprès des parents. Plusieurs enjeux limiteraient la possibilité d'offrir ce service, notamment la première journée où enseignants/enseignantes et éducateurs/éducatrices sont en réunion et mobilisés en vue d'organiser la rentrée. Il serait possible de traiter les demandes à la pièce et de voir avec d'autres écoles si elles peuvent offrir les services aux élèves concernés. Elle a soumis une demande au Centre de services scolaire afin de savoir s'il est possible de charger les frais lors de l'inscription puisque ces journées doivent également couvrir les frais du service de garde.

M. Tremblay croit qu'il est possible que la faible demande lors de ces journées provienne du fait que peu de gens savent que c'est disponible et demande s'il est possible de se rallier à une autre école s'il n'y a pas assez d'inscrits.

Mme Sauvé indique que cette option n'est pas envisagée pour l'instant.

M. Raufflet rappelle que la rentrée scolaire sera différente des années passées avec la pandémie. Il craint que les travaux au sous-sol ne soient pas terminés à la rentrée et que l'organisation scolaire soit plus difficile en raison de toutes les mesures applicables à la lutte contre la Covid-19.

Mme Sauvé confirme que le contrat pour l'aménagement du sous-sol n'a pas encore été donné. Les travaux viseront à agrandir deux salles afin d'accueillir deux classes supplémentaires en dépannage pour d'autres écoles. Les travaux impliquent plusieurs corps de métier. L'appel d'offres n'est pas encore lancé et les travaux ne pouvaient débuter tant que le service de garde d'urgence était présent.

Il est proposé par Emmanuel Raufflet

Appuyé par Valérie Deslauriers

D'approuver les règles de fonctionnement du service de garde 2020-2021

Adopté à l'unanimité

- 5 Prévisions scolaires 2020-2021 Information Mme Sauvé présente le portrait de la situation et précise qu'il pourrait y avoir d'autres changements dans le courant de l'été, en fonction des déménagements.

Année	Nombre de classes	Places restantes/manquantes
Préscolaire	5	Reste 11 places
1ere	3	1 élève en surplus
2 <sup>e</sup>	3	Reste 1 place
3 <sup>e</sup>	2	Reste 7 places
4e	2	Reste 7 places
Cycle 3 <sup>e</sup> -4 <sup>e</sup>	1	Complet

5 <sup>e</sup>	3	Reste 7 places
6 <sup>e</sup>	3	Reste 7 places

Elle rappelle également les ratios par classe :

Année	Ratio
Précolaire	19 élèves
1 <sup>ere</sup>	22 élèves
2 <sup>e</sup>	24 élèves
3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup>	26 élèves

*M. Raufflet quitte la rencontre.*

*Mme Saucier prend le relais comme présidente de l'assemblée. Mme Saucier étant arrivée après les explications sur le déroulement de l'assemblée, Mme Laurendeau réitère ses explications.*

Mme Deslauriers demande quels sont les critères pour qu'un élève soit sélectionné pour la classe cycle.

Mme Laurendeau explique que ce sont souvent des élèves relativement autonomes, n'ayant pas trop de difficulté d'apprentissage. Les parents recevront une lettre si leur enfant est sélectionné.

En réponse à une question de Mme Faraldo-Boulet, Mme Sauvé indique qu'aucun modulaire n'est prévu pour l'école puisqu'une demande d'agrandissement a été soumise.

Mme Halimi s'enquiert de la répartition des élèves relativement à la Covid-19.

Mme Sauvé explique que si le scénario actuel est maintenu, les enfants d'une même classe seront dans un local. Une distanciation de 1 mètre devra être respectée. Il est également possible de créer des bulles de 5 ou 6 élèves sans distanciation. Dans ce dernier cas, ces élèves devront rester toujours ensemble. Cette option semble difficilement applicable. Le respect de la distanciation d'un mètre est donc davantage envisagé. Des précisions quant aux exigences seront précisées en août, selon les recommandations de la Santé publique.

6. **CÉ 2019-2020 - 18** Règles de conduite 2020-2021
- Mme Sauvé précise que les règles ne sont pas changées à l'exception de l'ajout suivant :
- Les téléphones cellulaires et les tablettes sont interdits en tout temps à l'école au service de garde.

Elle précise que certains élèves amenaient ce type d'équipement et se cachaient dans les toilettes pour l'utiliser ou l'utilisaient lors de la récréation.

Il est proposé par Julie Faraldo-Boulet  
Appuyé par Nawal Halimi

D'approuver les règles de conduite 2020-2021 avec la correction du mot « interdits ».

Adopté à l'unanimité

M. Morin demande si cela s'applique aux montres intelligentes.  
Mme Sauvé précise qu'actuellement, ce type d'équipement ne pose pas problème, mais que les règles pourraient être modifiées lors de l'année scolaire subséquente si ce type d'équipement devenait problématique.

7. **CÉ 2019-2020 - 19**  
Frais chargés aux  
parents 2020-2021

Mme Sauvé mentionne que compte tenu de la situation, plusieurs enseignants n'utilisant habituellement pas de cahier d'exercices ont décidé de l'ajouter au matériel requis et de réduire le cahier maison, rendant donc les coûts annuels semblables à ceux de l'année dernière. Cette décision a été prise au cas où il faille retourner à un enseignement à distance. La présentation des coûts inclut :

- les frais pour le préscolaire;
- les frais pour les cahiers d'exercices à la Coop par niveau;
- les frais scolaires (agenda, frais de photocopie, etc.);
- les fournitures scolaires requises selon le niveau.

En termes de coûts, l'école a choisi de ne pas les augmenter, plusieurs familles ayant été durement touchées par la pandémie (perte d'emploi, etc.). Le choix d'opter pour les cahiers d'exercices pour tous les niveaux est exceptionnellement dû à la période de pandémie et à la possibilité d'un retour à un enseignement à distance.

Mme Halimi trouve que le cahier est plus pratique, car les feuilles transmises lors des semaines de confinement représentaient beaucoup d'impressions. Mme Sauvé précise qu'il n'était pas possible de faire des photocopies pour tous les élèves, mais que ceux n'ayant pas accès à internet ou à un ordinateur ou à une tablette ont reçu leur trousse « papier » à tous les lundis matins. Elle explique par ailleurs qu'à un moment du confinement, seules elle et Mme Laurendeau étaient autorisées à rentrer à l'école. Elle s'attriste également du fait que plusieurs familles n'ont jamais donné de nouvelles. Mme Deslauriers remercie la direction de la démarche pour fournir aux familles les trousse format papier.

Il est proposé par Nawal Halimi  
Appuyé par Julie Faraldo-Boulet

D'approuver les frais chargés aux parents 2020-2021

Adopté à l'unanimité

## 8. COVID-19

### Enseignement pendant la pandémie

Mme Sauvé rappelle que la situation de pandémie est inédite pour tous. Elle rappelle les différentes étapes annoncées par le ministre de l'Éducation depuis le 13 mars 2020 :

- annonce de 2 semaines de vacances;
- demande d'appel aux élèves par les enseignants;
- annonce de l'enseignement virtuel.

Pour certaines classes, l'enseignement virtuel a été retardé, car certains enseignants n'avaient pas accès à leur ordinateur portable, resté à l'école.

La transmission des trousseaux aux classes a débuté le 14 avril 2020. On a ensuite demandé aux enseignants de tenir des rencontres virtuelles. Certains enseignants n'étaient pas familiers avec la plateforme Teams. Il y a eu entraide entre les enseignants.

Au cours des semaines ayant suivi l'annonce de la fermeture des écoles, les balises n'étaient pas claires quant au suivi exigé de la part du ministère de l'Éducation.

Mme Laurendeau rappelle que les formations sur la plateforme Teams n'ont été offertes qu'à partir de début juin aux enseignants.

En réponse à une question de Mme Faraldo-Boulet, Mme Laurendeau confirme que ce qui est actuellement annoncé par le ministre pour la rentrée 2020, c'est une révision des notions pendant le mois de septembre.

Mme Deslauriers propose, étant donné que de nombreux parents travaillent en journée, que les enseignements en ligne soient enregistrés et mis à la disposition des parents de manière à pouvoir les reprendre.

Mme Laurendeau prend note de la suggestion.

Mme Halimi souligne que l'annonce, en début de fermeture des écoles, que les travaux fournis étaient facultatifs, n'a pas aidé à motiver les enfants.

M. Morin demande si des équipements informatiques seront fournis en cas de deuxième vague.

Mme Sauvé confirme que lors de la première vague, environ 20 ordinateurs portables ont été prêtés à des familles. Le problème réside davantage dans l'accès à internet. Elle indique que l'école a reçu les iPad commandés et que ceux-ci seraient également disponibles en cas de deuxième vague.

Mme Laurendeau ajoute que le Centre de services scolaire a également reçu un montant pour équiper les écoles. Des Chromebook et iPad pour une valeur de 22 000 \$ ont été commandés et pourraient être prêtés.

Mme Sauvé mentionne que les enseignants ont dû faire preuve d'une grande capacité d'adaptation pendant la pandémie et que plusieurs ont vécu un stress, notamment du fait de ne pas être en mesure d'accompagner certains

élèves.

En réponse à une question de M. Morin, Mme Sauvé indique que le remboursement n'est pas possible pour l'achat d'équipement informatique par les familles. Si un remboursement était prévu, il proviendrait du gouvernement. Elle souligne par ailleurs que l'accès à internet est un problème pour plusieurs familles.

### **Camps pédagogiques**

Mme Sauvé explique que le 1<sup>er</sup> juin, le ministre a annoncé l'obligation de mettre sur pied des camps pédagogiques pour les élèves en difficulté, pour la période estivale. Le 3 juin, on annonce plutôt ces camps ne seront pas obligatoires pour les écoles, et que, s'il était mis sur pied, il aurait lieu jusqu'au 23 juin. Chaque école devait donc décider si elle mettait sur pied un tel camp. À l'École de Normandie, il y avait un service de garde d'urgence pour les parents travaillant dans les services essentiels, dont le service de garde n'était pas disponible. De plus, il aurait fallu un enseignant par niveau ainsi que l'orthopédagogue. Or, l'enseignant du camp pédagogique n'aurait plus été en mesure de faire le suivi auprès de sa classe, laquelle aurait dû être suivie par un autre enseignant. Le changement d'enseignant aurait pu causer du tort à certains élèves. De plus, les suivis réguliers avec l'orthopédagogue auraient dû cesser puisque devant être présente pour le camp. Il aurait également fallu organiser la gestion des dîners. Tous ces éléments devenaient difficiles à coordonner dans un délai de trois jours.

En réponse à une question de M. Morin, Mme Sauvé confirme que la mise sur pied d'un camp pédagogique aurait été un casse-tête en termes de ressources humaines, et ce, même si des suppléants avaient pu être engagés. La direction s'est questionnée sur la plus-value d'un camp pour une durée de deux semaines. Cela prend un certain délai à une classe avant de prendre un rythme.

Mme Deslauriers croit que dans la mesure où les camps pédagogiques n'incluaient pas de transport scolaire, il est probable que les enfants devant y participer n'aient pas pu s'y présenter.

M. Morin aurait aimé que les raisons de la décision soient communiquées aux parents.

Mme Sauvé indique que la direction a demandé aux enseignants d'aviser les parents concernés ainsi que les raisons de la décision. Elle croit qu'il y aurait aussi eu du mécontentement quant au retrait de certains enseignants des classes virtuelles pour les assigner au camp.

Mme Provencher indique que certains élèves, non suivis par l'orthopédagogue de l'école, ont eu accès à un soutien offert par la Commission scolaire, soit un suivi par une orthopédagogue à raison de 30 minutes par jour.

Mme Sauvé ajoute que par ailleurs, l'orthopédagogue de l'école a donné un service individualisé à 13 élèves.

Mme Larouche mentionne qu'un élève de sa classe, qui aurait pu profiter du camp pédagogique, a plutôt eu accès au service de suivi de la Commission scolaire.

Mme Sauvé précise que si un élève était déjà suivi par l'orthopédagogue de l'école, il ne pouvait avoir accès au service de la Commission scolaire. Il s'agissait d'un service visant à permettre à davantage d'élèves d'avoir un suivi.

#### **Remboursement des frais chargés pour l'année 2019-2020**

Mme Sauvé explique que les frais pour les sorties scolaires déjà payées, mais non réalisées, seront remboursés aux parents. Elle donne l'exemple de la classe verte. Il a également été décidé de diminuer de 15 % les frais de photocopies sur la facturation. Cette diminution se traduira par un crédit sur la facturation ou, si le montant est de plus de 50 \$, par l'émission d'un chèque. Il est entendu qu'un chèque sera émis pour tous les parents d'élèves de 6<sup>e</sup> année, le cas échéant.

#### **Rentrée scolaire 2020**

Mme Sauvé indique que pour l'instant, selon les directives du ministère de l'Éducation, le ratio habituel est autorisé pour les classes du préscolaire à la 3<sup>e</sup> secondaire. Tous les élèves demeureront dans leur local respectif et devront maintenir une distanciation de 1 mètre. Les élèves auront accès au gymnase pour leur cours d'éducation physique. Si une deuxième vague survenait, il est toujours possible que l'enseignement à distance reprenne, partiellement ou en totalité.

En réponse à une demande de Mme Deslauriers, Mme Sauvé confirme que pour l'instant, rendre le masque obligatoire n'est pas envisagé. Toutefois, le port du masque n'est pas interdit.

#### **Bulletin**

Mme Sauvé explique que pour chacune des compétences au 3<sup>e</sup> bulletin, les possibilités seront : réussi, non réussi ou non évalué. Si un enfant était en voie de réussir à l'hiver, il ne peut être mis en échec. S'il était en situation d'échec, il est possible qu'il soit en situation de réussite, selon l'évaluation de l'enseignant des apprentissages à distance. Au sommaire, il sera indiqué R ou NR.

Mme Laurendeau indique qu'il n'y aura pas de notes en pourcentage.

En réponse à une demande de Mme Saucier, Mme Sauvé confirme qu'il n'y a pas d'examen du Ministère cette année.

#### **Hygiène**

En réponse à une demande de Mme Faraldo-Boulet, Mme Sauvé indique que



le protocole qui avait été mis en place en cas de réouverture incluait le lavage des mains après chaque déplacement, ainsi que le respect de la distanciation de 2 mètres, notamment dans la cour d'école lors de la récréation.

Mme Jade Bellerose indique que les classes de maternelle ont un lavabo dans leur local.

9. **CÉ 2019-2020 - 20**  
Sorties scolaires

La sortie scolaire « Élève d'un jour » consistant à aller visiter l'école secondaire Saint-Jean-Baptiste, aura lieu le 11 septembre prochain. Cette sortie doit être approuvée par le Conseil d'établissement. Les parents des élèves concernés devront également donner leur autorisation.

Il est proposé par Mme Nawal Halimi  
Appuyé par Mme Valérie Deslauriers

D'approuver la sortie « Élève d'un jour »

Adopté à l'unanimité

10. Parole à la  
direction

Mme Sauvé indique qu'il y aura une activité pour les finissants le 18 juin 2020. Les règles de distanciation devront être respectées. Les trois classes de 6<sup>e</sup> année viendront dans la cour d'école en trois temps. Il y aura remise de diplôme, petit goûter (cupcake), haie d'honneur et remise d'un album. Du désinfectant sera mis à la disposition des participants.

En ce qui a trait à l'agrandissement, la direction n'a aucune nouvelle quant à une possible approbation.

Mme Sauvé souligne le départ à la retraite de Mme Liette Gaucher. Les membres du Conseil d'établissement lui souhaitent une bonne retraite.

Mme Sauvé indique que l'adoption du budget pour l'an prochain est reportée à l'automne, celui-ci n'ayant pas encore été reçu par la direction.

Mme Deslauriers souligne que pour l'Assemblée générale pour l'élection des nouveaux membres du Conseil d'établissement, la bibliothèque ne sera pas assez grande si plusieurs parents se présentent et qu'il faudra trouver une alternative.

11. Parole aux  
enseignants

Mme Provencher indique qu'en début d'année, son groupe a fait de la robotique. Des cartes ont été postées aux résidents du Clair matin pour Pâques puisque les visites n'étaient pas possibles. Les élèves ont participé à une vidéoconférence de la députée fédérale et que deux questions de ses élèves ont été sélectionnées lors de celle-ci.

Mme Laurendeau souligne le travail des enseignants pour s'adapter à la

situation de pandémie, ainsi que les nombreux beaux projets qui ont été mis sur pied.

Mme Liette remercie les parents de leur implication.

Mme Saucier indique que si le gouvernement confine à nouveau à l'automne, il serait intéressant d'avoir un groupe-école pour partager toutes ces belles initiatives. En 2<sup>e</sup> année, Mme Marie-France Cloutier partageait les projets via Seesaw et c'était à la fois inspirant et rassurant pour les élèves.

En réponse à une demande de Mme Faraldo-Boulet sur les mesures pour la rentrée des élèves de maternelle, Mme Laurendeau mentionne que l'école est en train de créer un livre numérique destiné aux futurs élèves de maternelle, qui présentera le personnel de l'école. Une rencontre Teams sera également organisée avec les parents de ces élèves. En ce qui a trait à l'accueil, le processus fait actuellement l'objet de discussions.

Mme Sauvé précise que le sujet a été soulevé au Centre de services scolaire Marie-Victorin, lequel doit proposer des façons de faire.

12. Parole au service de garde
- Mme Laurendeau rappelle qu'il y a actuellement un service de garde d'urgence dans les locaux du service de garde, lequel a dû être organisé rapidement. Il accueille actuellement 30 enfants et aucun cas de Covid-19 n'a été déclaré. Les éducatrices proviennent de diverses écoles du secteur. Des horaires pour Teams ont été aménagés ainsi qu'un temps pour les travaux scolaires. Les zones du service de garde ont été réaménagées différemment pour combler ces besoins.
13. Parole au représentant du Comité de parents
- M. Morin indique que le Comité de parents a réussi à tenir ses réunions et que le sujet de celles-ci portait majoritairement sur la Covid-19 ainsi que la Loi 21. La rentrée sera certainement chambardée par le changement de structure.
- En réponse à une question de Mme Deslauriers, M. Morin explique de quelle façon un parent pourra devenir membre du conseil d'administration. Mme Faraldo-Boulet indique que le webinaire du MÉES explique le fonctionnement du conseil d'administration des Centres de services scolaires.
14. Autres questions
- Mme Sauvé propose que le compte-rendu de la rencontre soit rapidement mis à disposition du public en le déposant sur le site de l'école. Mme Faraldo-Boulet fera un compte-rendu officiel plus détaillé, lequel pourra par la suite être soumis aux membres du Conseil d'établissement pour approbation.
12. Levée de l'assemblée
- Mme Sauvé remercie les parents de leur implication.
- L'assemblée est levée à 21h05.

Présidence : \_\_\_\_\_

Direction : \_\_\_\_\_